



144 Bd de la Villette 75019 Paris Tél: 01 58 39 30 20 - Fax: 01 43 67 62 14 unirs@solidaires.org - www.solidaires.org/

## Note n° 11 aux retraitées et retraités adhérant à Solidaires

Le 23 novembre 2015

## Info des structures retraité-e-s

### Compléments à la note 10 du 13 novembre

Corrèze (19): CGT, FO, CFTC, CGC, FSU et Solidaires distribuent des tracts sur le marché qui appellent à un rassemblement le 27 à Tulle, avec une audience avec un conseiller de François Hollande.

**Côtes-d'Armor (22)** : CGT, FO, DSU, Solidaires et FGR-FP ont remplacé le rassemblement du 24 à St Brieuc par une conférence de presse.

**Finistère (29)** : La CGT a « ajourné » les manifestations du 24 à Brest et Quimper, ce que Solidaires a regretté dans un communiqué de presse.

**Loire (42)**: deux manifestations, Roanne avec CGT, FO, CFTC et CGC, St-Etienne avec CGT, FO, CFTC, CGC, FSU et Solidaires.

Pas de Calais (62): CGT, CFTC, CGC, FSU, Solidaires, UNRPA et LSR appellent à une manifestation le 24 à Béthune.

**Puy-de-Dôme (63)**: CGT, FSU, Solidaires, LSR (les autres n'ont pas répondu) demandent une rencontre aux parlementaires et au Préfet, envoient un communiqué de presse, distribuent des tracts appelant à la manifestation autorisée et maintenue du 24 à Clermont-Ferrand, à 13 h 30 place de Jaude et à 14 h devant la préfecture.

Rhône (69): CGT, FO, CFTC, CGC, FSU et Solidaires ont décidé de ne pas aborder les complémentaires faisant débat, de réaliser une banderole commune sur le pouvoir d'achat, de rédiger un tract (envoyé à la presse) qui appelle à une manifestation à 14 h allant de la préfecture vers Bellecour où il y aura distribution de tracts et prise de paroles. La CGT a informé de son départ du collectif de travail sur le pouvoir d'achat des retraités entamé en inter UCR avec la CFDT. La CGC préfère se retirer compte-tenu du climat après les attentats.

**Haute-Savoie (74)** : CGT, FO, FSU, Solidaires et LSR ont décidé un courrier aux élus, une conférence de presse le 24 à 10 h et un rassemblement à 14 h devant la préfecture à Annecy.

**Seine Maritime (76)**: la CGT a décidé seule un appel à des rassemblements les 24 novembre, alors que la FSU était réticente et que Solidaires préférait une distribution de tracts unitaires à la sortie du métro. A suivre...

**Hauts-de-Seine (92)**: CGT, FSU, FGR, Solidaires, LSR et UNRPA ont déposé les revendications au Préfet.

**Val de Marne (94)**: CGT, FO, CGC, CFTC, FSU, Solidaires, FGR-FP, UNRPA et LSR ont remplacé distributions de tracts et appel à la manifestation parisienne par une interpellation des parlementaires.

#### Rassemblements interdits

Marne (51): les 4 rassemblements et manifestations CGT, CGC, UNSA, Solidaires, FSU et LSR étant interdits le 24 et le Préfet n'ayant pas de possibilité de recevoir une délégation, des motions seront déposées à l'accueil. La CGT a informé les autres organisations qu'elle remplaçait les 4 rassemblements interdits par 4 réunions publiques de la seule CGT le 14 décembre.

Haute Marne (52): le rassemblement CGT, FO, FSU et Solidaires de 15 h 30 devant la préfecture est remplacé par une conférence de presse dans les locaux de FO.

**Région parisienne**: le rassemblement est remplacé par une conférence de presse dans des locaux syndicaux.

# Une nouvelle section

Solidaires Indre et Loire (37) a mis en place une section regroupant 90 retraité-e-s cotisant-e-s, qui a trouvé place dans l'intersyndicale et appelle à l'action du 24 novembre.

# Agissons contre l'austérité, pour remplir l'assiette de fin d'année



#### Inter des 8 organisations de retraité-e-s

Toutes les organisations ont fait remonter des avis contradictoires des équipes qui voulaient maintenir ou annuler les manifestations, suivant le bon vouloir contradictoire des préfets. Solidaires a insisté pour ne pas baisser les bras : « les licenciements continuent, l'austérité et la rigueur aussi, sauf pour l'armée et la police. Nous devons faire vivre la démocratie, maintenir et exprimer nos revendications, laisser les départements décider de leurs actions en fonction des éléments locaux ».

#### Après un tour de table constructif, il est ressorti que :

- Notre groupe des neuf existe à cause de l'impossibilité d'expression de l'inter-UCR, où CFDT et UNSA acceptent l'austérité. Le groupe des neuf discute des revendications, acte des désaccords en arrivant à déterminer une plateforme commune pour agir.
- Le 24 ne pourra pas avoir l'ampleur qui était prévue, mais il faut maintenir la plupart des initiatives prévues.
- Une déclaration d'intention, souple, des organisations nationales à leurs équipes locales :
  - va dans le sens du report des rassemblements, dans les départements où les équipes locales n'ont pas de garantie que cela se passe bien,
  - affirme que la démocratie, c'est aussi de porter des revendications, ce qui incite à maintenir les courriers aux parlementaires, les motions aux Préfets, les conférences de presse y compris à Paris,
  - donne une perspective en annonçant une prochaine réunion nationale et en souhaitant une action dès janvier sur les problèmes de retraite qui persistent.

La pauvreté en France, selon l'Observatoire des inégalités, concerne 8,6 millions de personnes (revenu inférieur à 60 % du revenu médian, c'est-à-dire 1 000 € mensuels), soit 14 % de la population et 1 million de plus depuis 2002 soit + 29 %.

Baisse du poids des retraites dans le PÎB : le cumul des « réformes » adoptées depuis plus de vingt ans ferait baisser la part des dépenses de retraites dans le produit intérieur brut (PIB), de 2,6 points entre 2013 et 2060 selon des projections faites par le groupe de travail européen sur le vieillissement AWG (Ageing Working Group). Le budget de ces dépenses passerait ainsi de 13,8 % à 11,2 % du PIB français. D'après l'expertise européenne, la France enregistrerait la baisse du poids des dépenses de retraites dans le PIB la plus importante, dans la zone euro. D'autres pays connaissent une tendance inverse: Allemagne (+2,7 points) et Belgique (+3,3 points).

### Exonération d'impôts locaux

En 2013, les courriers de l'inter de 9 organisations aux élu-e-s alertaient déjà sur les importantes conséquences de la suppression de la demi-part à la plupart des veuves ayant élevé élevé un enfant et de la fiscalisation du supplément de 10 % de la pension pour avoir élevé trois enfants. Le gouvernement, en période électorale, a fait mine de le découvrir plus de deux ans après, nos revendications sont justes! Il est allé jusqu'à dire dans les médias que les personnes devant payer pour la première fois une taxe d'habitation ou foncière (et donc aussi la redevance TV), du fait des mesures fiscales, pouvaient prendre l'initiative de ne pas tenir compte de l'avis de paiement reçu, de ne pas payer la taxe!

Selon le secrétaire d'État au Budget, 600 000 personnes seraient concernées, dont 250 000 par la suppression de la demi-part et 200 000 par la fiscalisation des 10 %.

L'Assemblée nationale a confirmé le 12 novembre le maintien des exonérations d'impôts locaux pour les personnes l'ayant été en 2014, mais seulement en 2015 et 2016. Ensuite, la fiscalité locale sera payée de façon progressive en évitant les effets de seuil, mais à terme, elle sera payée. Le gouvernement s'est engagé à compenser le « manque à gagner » aux collectivités locales : 400 millions d'euros en 2015.

## Départ à 63 ans ?

La précédente note disait que l'accord sur les complémentaires incitant à ne partir en retraite qu'à 63 ans, représentait un ballon d'essai pour les autres régimes.

Ça n'a pas tardé. Thibault Lanxade, vice-président du Medef, vient d'écrire dans L'Opinion: « Cet accord, qui acte la prolongation de la durée du travail jusqu'à 63 ans, devrait faire tâche d'huile sur le régime général et celui des fonctionnaires ».

general et ceun des jonctionnants ».

De son côté, le **Sénat** à majorité de droite, dans le cadre du projet de budget 2016 de la Sécu, a voté que la borne d'âge passerait progressivement de 62 à 63 ans, vote que l'Assemblée devrait annuler.

## Des retraité-e-s toujours sans pension!

La CNAV, Caisse nationale d'assurance vieillesse, estime à 8 000 le nombre de retrait-é-s attendant le paiement d'une première pension. Le directeur de la CNAV minimise en ne voyant que « 3 à 4 % de dossiers » en retard... ce qui représente tout de même 23 000 personnes pour 2015!

Cette situation s'avère moins pire que l'année précédente, mais elle persiste, alors que le décret sorti cet été devait tout résoudre.